



Conseil économique et social

Distr. générale
11 mai 2006
Français
Original: anglais

Session de fond de 2006

Genève, 3-28 juillet 2006

Point 2 de l'ordre du jour provisoire*

**Création, aux niveaux national et international,
d'un environnement qui se prête à un plein emploi productif
et un travail décent pour tous, et son impact
sur le développement durable**

Déclaration présentée par l'Institut social indien, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration suivante, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* E/2006/100.



Déclaration

Organisation non gouvernementale sise à New Delhi, l'Institut social indien a été fondé en 1951 dans le but de résoudre les problèmes liés à l'édification d'une Inde indépendante. Depuis sa création, il a toujours fait porter ses travaux de recherche, ses publications et ses activités de formation et de sensibilisation sur les castes et les tribus, les marginaux et les exclus.

Après plusieurs années de recherche et d'interaction avec les associations locales et la société civile, il a constaté que si les réformes économiques mises en œuvre en Inde ces dernières années avaient stimulé la productivité industrielle, favorisé les investissements étrangers dans les secteurs à forte intensité de capital et permis à la Bourse de connaître une croissance sans précédent, elles n'avaient pas débouché sur la création des emplois escomptés ni amélioré le sort des pauvres et que, même lorsqu'il y avait eu création d'emplois, c'était surtout dans le secteur structuré qu'elle s'était produite.

La population active indienne travaille dans une proportion de plus de 90 % dans le secteur non structuré, c'est-à-dire occupe des emplois qui n'ouvrent pas droit à la protection sociale ni aux autres prestations sociales offertes dans le secteur structuré.

Dans les zones rurales, les travailleurs agricoles constituent l'essentiel de la main-d'œuvre du secteur non structuré alors que dans les villes, ce sont les ouvriers contractuels, les ouvriers sous-traitants et les travailleurs migrants qui en constituent la plupart des effectifs. Ce sont ces travailleurs et ouvriers qui souffrent le plus en cette période d'essor économique car, faute d'être organisés, ils pâtissent souvent de la non-application de la loi sur le salaire minimum. Sans outil de négociation collective, ils sont à la merci de leurs employeurs.

Victimes du chômage, les travailleurs du secteur non structuré sont aussi souvent exploités, travaillant de longues heures dans des conditions dangereuses et insalubres, souvent sans équipement de protection, et ne bénéficiant ni d'absence d'assurance maladie, ni de protection sociale, ni de soins de santé.

Une part importante des travailleurs du secteur non structuré sont illettrés ou ont un niveau d'éducation inférieur à celui dispensé dans l'enseignement primaire. Leurs chances de gravir les échelons sont faibles, voire pratiquement nulles. Conjugué au taux de chômage élevé que connaît le pays, leur faible niveau d'éducation fait qu'ils risquent de continuer à être exploités.

Compte tenu de cette situation, l'État et les organisations non gouvernementales doivent prêter attention au secteur non structuré. L'État doit créer des mécanismes de contrôle pour empêcher que la main-d'œuvre de ce secteur soit exploitée par des entreprises et des individus sans scrupules. Il faudrait qu'il adopte des lois et impose de strictes sanctions pour qu'elle ne soit pas condamnée davantage encore à la marginalisation et à la pauvreté.

Le droit à un salaire équitable devrait faire l'objet d'un projet sur les droits de l'homme et d'une législation appropriée. L'Institut social indien est entièrement acquis à la cause de la main-d'œuvre exploitée du secteur non structuré.